



**Conférence des Nations Unies  
sur le commerce  
et le développement**

Distr. générale  
14 juillet 2014  
Français  
Original: anglais

---

**Conseil du commerce et du développement**  
**Cinquante-neuvième réunion directive**  
Genève, 23-25 juin 2014

**Rapport du Conseil sur sa cinquante-neuvième  
réunion directive**

Tenue au Palais des Nations, à Genève, du 23 au 25 juin 2014

GE.14-08325 (F) 050914 050914



\* 1 4 0 8 3 2 5 \*

Merci de recycler



## Introduction

La cinquante-neuvième réunion directive du Conseil du commerce et du développement a été ouverte par le Président du Conseil, le lundi 23 juin 2014. Au cours de la réunion, le Conseil a tenu deux séances plénières, la 1117<sup>e</sup> et la 1118<sup>e</sup>.

### I. Décisions du Conseil du commerce et du développement

#### A. Questions appelant une décision du Conseil, qui découlent des rapports et activités de ses organes subsidiaires ou qui s'y rattachent

##### 1. Rapport du Groupe de travail

(Point 3 a) de l'ordre du jour)

1. Le Président de la soixante-septième session du Groupe de travail du cadre stratégique et du budget-programme a présenté les principaux résultats et les conclusions concertées, qui étaient consignés dans le rapport. La principale question inscrite à l'ordre du jour était le compte rendu du secrétariat relatif au rapport sur la mise en œuvre de la stratégie de communication et la politique de publication, approuvées par le Conseil du commerce et du développement en 2009 qui portait sur les activités menées de janvier à décembre 2013.

2. Le Conseil a pris note du rapport de la soixante-septième session du Groupe de travail, reproduit sous la cote TD/B/WP/260.

##### 2. Rapport de la Commission de l'investissement, des entreprises et du développement

(Point 3 b) de l'ordre du jour)

3. Le Conseil a pris note du rapport de la Commission de l'investissement, des entreprises et du développement sur sa sixième session (TD/B/C.II/26), présenté par son président, et il en a approuvé les conclusions concertées.

4. Une délégation a sollicité une modification du rapport quant à la façon dont elle était désignée au paragraphe contenant la liste des intervenants ayant fait une déclaration liminaire.

##### 3. Rapport de la Commission du commerce et du développement

(Point 3 c) de l'ordre du jour)

5. Le Conseil a pris note du rapport de la Commission du commerce et du développement sur sa sixième session, reproduit sous la cote TD/B/C.I/35, qui a été présenté par le Vice-Président-Rapporteur de la réunion.

6. Une délégation a sollicité une modification du rapport quant à la façon dont elle était désignée au paragraphe contenant la liste des intervenants ayant fait une déclaration liminaire.

7. La délégation a également sollicité des modifications de fond dans deux autres parties du rapport pour rendre compte suffisamment des détails de ses interventions à cette réunion.

##### 4. Thèmes des réunions d'experts à session unique en 2015 et 2016

(Point 3 d) de l'ordre du jour)

8. Au titre de ce point de l'ordre du jour, les États membres ont examiné les thèmes des réunions d'experts à session unique qui se tiendront en 2015 et 2016.

9. Conformément au paragraphe 17 du Mandat de Doha et aux paragraphes 208 et 209 de l'Accord d'Accra, les trois thèmes ci-après ont été adoptés pour les réunions d'experts à session unique à la séance plénière de clôture de la cinquante-neuvième réunion directive du Conseil, le 25 juin 2014:

- a) Réunion d'experts sur la promotion de la création de valeur et le renforcement des capacités productives intérieures par autonomisation économique locale;
- b) Réunion d'experts sur la cyberlégislation et la réglementation comme moyen de renforcer le commerce électronique, y compris des études de cas et des enseignements de l'expérience;
- c) Réunion d'experts sur la transformation du régime des accords internationaux d'investissement: les perspectives;

Il a été convenu qu'un quatrième thème de réunion d'experts à session unique resterait à l'examen devant les États membres. Le thème proposé devant faire l'objet de délibérations supplémentaires parmi et entre les groupes régionaux d'États membres était le suivant:

- d) Réunion d'experts sur les bonnes pratiques aptes à améliorer la contribution du commerce à l'autonomisation des femmes [, y compris des femmes migrantes].

## **B. Questions diverses**

(Point 4 de l'ordre du jour)

10. Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Conseil du commerce et du développement a examiné et approuvé l'ordre du jour provisoire de sa soixante et unième session, prévue en septembre 2014 (voir annexe I).

## **II. Résumé du Président**

### **A. Activités de la CNUCED en faveur de l'Afrique: première partie**

(Point 2 de l'ordre du jour)

11. L'examen de la question était scindé en deux parties. La séance du matin était consacrée à la présentation du rapport sur les activités de la CNUCED en faveur de l'Afrique, reproduit sous la cote TD/B/EX/(59)/2. La séance de l'après-midi était une réunion-débat.

12. La réunion directive a été ouverte par le Président du Conseil du commerce et du développement. Le Secrétaire général adjoint de la CNUCED a ensuite prononcé une déclaration liminaire, puis le Directeur de la Division de l'Afrique, des pays les moins avancés et des programmes spéciaux de la CNUCED a fait un exposé. Les représentants des délégations ci-après ont fait des déclarations: Tchad, au nom du Groupe des 77 et de la Chine; Lesotho, au nom du Groupe des États d'Afrique; Jordanie, au nom du Groupe des États d'Asie; Union européenne, au nom de l'Union européenne et ses États membres; Bénin, au nom des pays les moins avancés; Chine; États-Unis d'Amérique, au nom du groupe JUSSCANNZ; Algérie; Éthiopie; Équateur; Zimbabwe; Égypte; Guinée.

13. Le secrétariat de la CNUCED a souligné qu'il importait de coordonner ses interventions en Afrique avec celles d'autres grands partenaires du développement, en particulier le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique et la Commission économique pour l'Afrique, et souligné les efforts accomplis pour évaluer l'incidence de ses activités en Afrique en dépit des difficultés à mener de telles évaluations. Un domaine où la

CNUCED s'impliquait de plus en plus concerne la formulation et la mise en œuvre d'une approche intégrée des politiques commerciales, dans le cadre notamment de l'actualisation des études diagnostiques sur l'intégration du commerce dans les pays africains.

14. Certaines délégations ont félicité la CNUCED pour la semaine commémorative organisée à l'occasion de son cinquantième anniversaire, qui avait été un succès. Les délégations ont estimé qu'il importait plus que jamais que les pays en développement exploitent pleinement les synergies au sein du Groupe des 77 et de la Chine au moment où se poursuivaient les travaux pour inscrire des objectifs de transformation dans le programme de développement pour l'après-2015.

15. D'autres délégations ont aussi fait observer que la CNUCED se démarquait des autres centres de réflexion en raison de son mécanisme intergouvernemental sans équivalent. La CNUCED était un groupe de réflexion doté de moyens de coopération technique, à l'appui d'un mécanisme intergouvernemental chargé de traduire en actes les travaux de l'organisation sur le plan mondial. Les délégations ont mentionné la nécessité de redoubler d'efforts afin de consolider les synergies entre les trois piliers du mandat de la CNUCED, en particulier dans le contexte du programme de développement pour l'après-2015 et de la quatorzième session à venir de la Conférence. Le manque de progrès dans la réforme de l'architecture internationale du développement a été constaté. La quatorzième session de la Conférence pouvait être l'occasion pour les pays de parvenir à un programme de transformation qui serait historique et de préparer la CNUCED à son rôle dans la promotion d'un système économique plus juste et équitable.

16. Une autre délégation a demandé que les orientations recommandées par la CNUCED dans ses publications phares, notamment le *Rapport sur le développement économique en Afrique* et le *Rapport sur les pays les moins avancés*, soient plus largement diffusées. Un représentant a félicité la CNUCED pour sa collaboration avec des institutions africaines telles que l'Union africaine, la Commission économique pour l'Afrique et l'Agence de planification et de coordination du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique. Une autre délégation a noté l'importance de la CNUCED en tant que partenaire de l'Afrique, alors que le continent tentait de concrétiser son aspiration à rejoindre les rangs des pays à revenu intermédiaire. Une autre délégation a également invité la CNUCED à accentuer ses efforts pour déterminer l'incidence de son action en Afrique.

17. Une délégation a invité la CNUCED à centrer ses thèmes de recherche sur les domaines de l'intégration régionale, de la diversification économique, de l'émancipation économique des femmes, de l'entrepreneuriat des jeunes et du rôle du secteur privé dans le renforcement des capacités productives. D'autres délégations ont salué les travaux de la CNUCED en ce qui concerne les transports (dans le cadre du Programme d'action d'Almaty), le Système douanier automatisé, l'établissement de statistiques commerciales et la promotion du commerce intra-africain.

18. Un représentant a évoqué le prochain Sommet Afrique-Amérique du Sud, qui se tiendra à Quito en Équateur en 2016, et le fait que le Sommet pourrait stimuler la coopération Sud-Sud et le renforcement de l'intégration et de la collaboration entre les deux régions. Un autre représentant a invité les pays donateurs à augmenter les ressources de la CNUCED allouées à l'Afrique en vue d'accroître l'efficacité des projets de coopération technique de la CNUCED.

19. Au cours du débat, plusieurs délégations ont évoqué la nécessité pour l'Afrique de diversifier son économie et de renforcer ses capacités productives dans le contexte de la promotion du commerce intra-africain, parallèlement à une réduction des obstacles commerciaux et non commerciaux. Il importait d'aller de l'avant dans l'intégration régionale et de remédier aux restrictions du côté de l'offre telles que l'inadéquation des infrastructures.

## B. Activités de la CNUCED en faveur de l'Afrique: deuxième partie

### Réunion-débat: Unions monétaires et commerce régional en Afrique

(Point 2 de l'ordre du jour)

20. Au titre de ce point de l'ordre du jour, une réunion-débat a été organisée sur le thème des unions monétaires et du commerce régional en Afrique. Le document TD/B/X(59)/3 a servi de base aux discussions.

21. Trois experts, de l'Institut monétaire de l'Afrique de l'Ouest, de l'Université Griffith (Australie) et de la Commission de l'Union africaine, ont participé au débat. Ils ont fait des exposés sur le rôle des unions monétaires dans l'intégration régionale en Afrique et le progrès qu'elles avaient permis à cet égard, et sur les dispositions que les gouvernements africains devaient prendre pour instituer des unions monétaires qui favorisent l'intégration et le commerce régionaux.

22. L'un des experts a noté que si les conditions étaient propices à l'intégration régionale, les échanges commerciaux restaient faibles en Afrique et le continent n'était pas parvenu à exploiter ses ressources abondantes et nombreuses pour stimuler la croissance économique. Il a également souligné qu'il existait divers programmes d'harmonisation pour la création d'unions monétaires et qu'ils étaient bien avancés, notamment la zone monétaire de l'Afrique de l'Ouest et l'Union économique et monétaire ouest-africaine. Il a appelé l'attention cependant sur la nécessité d'adopter une approche graduelle, notant qu'une fois qu'une étape importante avait été franchie, il était important d'en informer la population. Bien que certains pays n'aient pas atteint leurs objectifs économiques, on constatait un degré plus important de convergence, de stabilité macroéconomique et de maîtrise de l'inflation, ainsi que des améliorations dans les systèmes de paiement.

23. Des intervenants ont noté également que des difficultés importantes subsistaient au niveau politique, car l'application des engagements et la ratification des protocoles prenaient du temps au niveau national. En outre, il devait d'abord être remédié à d'autres problèmes prioritaires, tels que l'insuffisance des infrastructures, qui pèse sur le commerce. Il était donc nécessaire de financer des infrastructures de base, ainsi que d'harmoniser les politiques pour aller de l'avant. Enfin, un mécanisme permettant de rééquilibrer les avantages entre les membres d'une future union monétaire africaine était également nécessaire pour assurer le respect des engagements pris.

24. D'après l'expérience récente, certains intervenants ont fait valoir que l'existence d'une union monétaire n'entraînait pas automatiquement une augmentation du commerce. Les experts ont souligné qu'une union monétaire pouvait avoir une incidence positive sur l'intégration commerciale, et d'autres effets sur toute l'économie si un ensemble de préalables était satisfait. Les pays devaient réfléchir à la configuration des unions monétaires du point de vue de la structure institutionnelle, du choix des objectifs et du degré de souplesse, et au fait de savoir s'il était possible de les laisser agir comme mécanisme d'harmonisation des cycles économiques. En outre, si l'on pouvait penser qu'un commerce régional très important et une longue période de transition étaient indispensables, cela n'était pas forcément vrai. Les unions monétaires pouvaient contribuer à réaliser ces conditions selon un processus d'autovalidation.

25. Enfin, les experts ont souligné que l'Afrique ne devait pas se détourner des unions monétaires étant donné que l'Union économique et monétaire européenne n'était pas à l'origine de la crise récente de l'euro. Au contraire, l'Union économique monétaire pouvait être une source d'enseignements utiles à prendre en considération.

26. Au cours du débat, plusieurs représentants ont remercié le secrétariat de la CNUCED d'avoir établi la note d'information et d'avoir organisé la réunion-débat sur le thème sélectionné.

27. Une délégation a fait valoir que le processus de création de l'Union économique et monétaire européenne avaient été long et que le commerce était déjà assez important au moment de sa création. L'Union européenne avait retiré cependant des avantages considérables sur le plan de la diminution des coûts de transaction, de la stabilité et de l'intégration des marchés financiers. Pour ce qui est des enseignements, un processus devait être suivi pour réaliser une union monétaire et cela nécessitait un enchaînement des politiques. Il a aussi été souligné que l'union monétaire en soi n'était pas la cause de la crise de l'euro; c'étaient plutôt la présence de déséquilibres dans le système et leur surveillance insuffisante, ainsi que l'absence de régulation budgétaire. Les engagements devaient être crédibles et appliqués.

28. Un représentant a sollicité des réactions sur le problème des moyens par lesquels une volonté politique pouvait être mobilisée en faveur de la création d'unions monétaires. Il a indiqué que la délégation de souveraineté pouvait faire question et que beaucoup de pays en développement qui en étaient encore au commencement de leur transformation économique avaient du mal à concilier cet aspect avec la marge d'action indispensable à leur développement.

29. La plupart des délégations ont estimé que les conditions d'une union monétaire continentale n'étaient pas encore réunies en Afrique et qu'il y avait peu d'intégration commerciale effective au sein des unions monétaires existantes, comme l'Union économique et monétaire ouest-africaine. Les schémas de complémentarité commerciale, ainsi que les contraintes d'infrastructure, devaient donc constituer une priorité de manière à augmenter les capacités productives et à surmonter les blocages qui pèsent sur le commerce intrarégional. Parallèlement, les lacunes de mise en œuvre témoignaient aussi d'un problème d'action politique et de ce qui advenait après qu'un engagement avait été pris au plus haut niveau. À titre d'exemple, la création d'une banque centrale africaine avait été approuvée au plus haut niveau, mais à ce jour, seuls deux pays avaient ratifié les instruments correspondants, tandis que 19 pays les avaient seulement signés. Le problème de la mise en œuvre était donc lié à celui de l'indépendance des systèmes judiciaires et de la façon dont les engagements étaient transposés dans la législation pertinente, et aussi à celui du financement des engagements.

### **III. Questions d'organisation**

#### **A. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux**

(Point 1 de l'ordre du jour)

30. À sa séance plénière d'ouverture, le 23 juin 2014, le Conseil du commerce et du développement a adopté l'ordre du jour provisoire publié sous la cote TD/B/EX(59)/1. L'ordre du jour de la réunion directive se lisait donc comme suit:

1. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
2. Activités de la CNUCED en faveur de l'Afrique.
3. Questions appelant une décision du Conseil, qui découlent des rapports et activités de ses organes subsidiaires ou qui s'y rattachent:
  - a) Rapport du Groupe de travail;
  - b) Rapport de la Commission de l'investissement, des entreprises et du développement;
  - c) Rapport de la Commission du commerce et du développement;

- d) Thèmes des réunions d'experts à session unique en 2015 et 2016.
- 4. Questions diverses.
- 5. Rapport du Conseil sur sa cinquante-neuvième réunion directive.

**B. Rapport du Conseil sur sa cinquante-neuvième réunion directive**

(Point 5 de l'ordre du jour)

31. Le Conseil du commerce et du développement a autorisé l'établissement de la version finale du rapport après la clôture de la session sous l'autorité du Président et du Rapporteur.

## Annexe I

### **Ordre du jour provisoire de la soixante et unième session du Conseil du commerce et du développement**

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux de la session.
3. Débat de haut niveau: Réduire les inégalités par le commerce et le développement – Un défi pour l'après-2015.
4. L'interdépendance: Les enjeux des politiques de commerce et de développement pour un redressement durable de l'économie mondiale.
5. Contribution de la CNUCED à la mise en œuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020: Troisième rapport d'activité.
6. Le développement économique en Afrique: Catalyser l'investissement pour une croissance transformatrice en Afrique.
7. L'évolution du système commercial international et ses tendances dans une optique de développement.
8. Les stratégies de développement dans un monde interdépendant: L'élaboration des politiques dans un système de gouvernance mondiale en mutation.
9. L'investissement au service du développement: Investir dans les objectifs de développement durable.
10. Contribution de la CNUCED à la mise en œuvre et au suivi des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies organisées dans le domaine économique et social.
11. Activités de coopération technique:
  - a) Examen des activités de coopération technique de la CNUCED;
  - b) Rapport sur l'assistance de la CNUCED au peuple palestinien.
12. Questions appelant une décision du Conseil dans le cadre de la suite donnée à la treizième session de la Conférence:
  - a) Suite donnée au rapport du Corps commun d'inspection et conclusions concertées de la vingt-sixième session extraordinaire du Conseil du 6 juillet 2012;
  - b) Rapport sur le colloque public de la CNUCED.
13. Autres questions relatives au commerce et au développement:
  - a) Développement progressif du droit commercial international: Quarante septième rapport annuel de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international;
  - b) Rapport du Groupe consultatif commun du Centre du commerce international.

14. Rapport du Groupe de travail du cadre stratégique et du budget-programme.
15. Questions institutionnelles, questions d'organisation, questions administratives et questions connexes:
  - a) Rapport du Président de l'Organe consultatif créé conformément au paragraphe 166 du Plan d'action de Bangkok sur la mise en œuvre de cours de formation par le secrétariat en 2013-2014 et les incidences de ces cours; désignation des membres de l'Organe consultatif pour 2015;
  - b) Désignation d'organismes intergouvernementaux aux fins de l'article 76 du Règlement intérieur du Conseil;
  - c) Désignation d'organisations non gouvernementales aux fins de l'article 77 du Règlement intérieur du Conseil;
  - d) Examen du calendrier des réunions;
  - e) Composition du Groupe de travail en 2015;
  - f) Révision des listes d'États figurant dans l'annexe à la résolution 1995 (XIX) de l'Assemblée générale;
  - g) Incidences administratives et financières des décisions du Conseil.
16. Adoption du rapport sur la vérification des pouvoirs.
17. Ordre du jour provisoire de la soixante-deuxième session du Conseil.
18. Questions diverses.
19. Adoption du rapport.

## Annexe II

### Participation\*

1. Les États membres du Conseil du commerce et du développement ci-après étaient représentés à la réunion:

Afrique du Sud	Iran (République islamique d')
Albanie	Iraq
Algérie	Japon
Allemagne	Jordanie
Autriche	Libye
Bangladesh	Madagascar
Barbade	Mali
Bélarus	Népal
Bénin	Nigéria
Brésil	Paraguay
Burundi	Pérou
Chili	République démocratique du Congo
Chine	République de Moldova
Congo	République dominicaine
Côte d'Ivoire	République tchèque
Égypte	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Équateur	Sénégal
Espagne	Soudan
Éthiopie	Tchad
Finlande	Togo
France	Venezuela (République bolivarienne du)
Ghana	Zambie
Guatemala	
Indonésie	

---

\* La présente liste ne contient que les noms des participants dûment inscrits. La liste complète des participants porte la cote TD/B/EX(59)/Inf.1.

2. Les organismes intergouvernementaux ci-après étaient représentés à la réunion:
    - Commission économique eurasienne
    - Organisation de la coopération islamique
    - Union africaine
    - Union européenne.
  3. Les institutions spécialisées ou organisations apparentées ci-après étaient représentées à la réunion:
    - Organisation mondiale du commerce.
  4. Les organisations non gouvernementales ci-après étaient représentées à la réunion:
    - Catégorie générale*
      - International Network for Standardisation of Higher Education Degrees
      - Organisation internationale de perspective mondiale
    - Catégorie spéciale*
      - Institut international de l'océan.
-